

Arrêté du Maire

N° 2026-860/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION - 8 avenue des Alliés - BP 98407 25208 MONTBELIARD CEDEX, en date du jeudi 04 juin 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement d'un massif 50 rue de Riquewihr, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation 50 rue de Riquewihr – Travaux PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Arrêtons,

Article 1 :

Le carrefour à feux 338_K31 (rue du Bois d'Allondans/rue Frédéric Ferrand/Boulevard du 5^{ème} Régiment de Tirailleurs Marocains) sera mis hors service, du mardi 23 juin au vendredi 26 juin 2026, selon l'avancement des travaux.

Article 2 :

- La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – 8 avenue des Alliés - BP 98407 – 25208 MONTBELIARD CEDEX chargée de l'exécution des travaux.
- La mise des feux tricolores en mode hors service sera assurée par Pays Montbéliard Agglomération. Astreinte de maintenance SLT PMA 7/7j et 24/24h au N° 03 81 31 89 77.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 18 Juin 2026

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 19/06/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.